



-  ZDIA Pallanterie-Sud
-  Giratoire existant
-  Voirie existante maintenue
-  Nouvelle voirie ou élargissement de la chaussée (6m) - zone 30 km/h
-  Axe de mobilité douce sur voirie existante limitée aux «riverains seuls autorisés» + cycles
-  Axe de mobilité douce sur voirie existante interdite au trafic motorisé
-  Tronçons interdit aux camions (pour des raisons de gabarit)